



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura une session extraordinaire du conseil municipal au cours de laquelle seront traités des sujets relatifs à l'administration municipale, à la direction générale, à l'encadrement budgétaire ainsi qu'aux affaires courantes prévues à l'ordre du jour.

Lors de cette session, qui se tiendra le **MARDI VINGT-QUATRIÈME (24^e) JOUR DE MARS 2026 À 19H30**, au Centre communautaire, 857 chemin de St-Ignace, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MARS 2026
2. ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
3. OUVERTURE D'UN POSTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE : MANDAT À UN SERVICE PROFESSIONNEL EN RESSOURCES HUMAINES
4. RETENIR LES SERVICES D'UN CONSULTANT TEMPORAIRE EN SOUTIEN À LA DIRECTION GÉNÉRALE
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT 299.012026 SUR LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE VINGT-SIX.

Charlie Côté
Directrice générale greffière-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Charlie Côté, Directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 19 MARS 2026 l'avis public ci-haut mentionné aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 MARS 2026.

Charlie Côté
Directrice générale greffière-trésorière